

LE 27 MAI 2024  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillères et conseillers :**

Mmes Guylaine Coursol  
Roxanne Therrien  
Francine Charles  
Émilie Derganc  
Isabelle Gauthier  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Marc Laurin

**Sont également présents :**

Mme Suzanne Mireault, greffière  
MM. Mario Boily, directeur général

**Sont absents :**

Mme Catherine Maréchal, conseillère  
MM. Michel Lauzon, conseiller  
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

<b>339-05-2024 Adoption de l'ordre du jour.</b>
-------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mai 2024, tel que modifié comme suit :

**Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :**

7. Soumission relative à la conception, réalisation et installation de structures d'affichage numérique. (2024 032) (G7 115 U3 N15549)
10. Location d'un local à l'amphithéâtre Jean Bouchard aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte. (2024 021) (G7 411 U4 N7748)
16. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2626 modifiant le règlement de zonage numéro U 2300 de façon à :
  - créer la zone RU 10-75 et ses dispositions particulières à même une partie des zones RU 10-67, RU 10-39 et RU 4-20;
  - agrandir la zone RU 4-20 à même une partie de la zone RU 10-39;
  - agrandir la zone RU 10-39 à même une partie de la zone RU 4-20, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400) (U-2626)

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Travaux additionnels concernant les travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Gertrude-Chaumont, Ouellette et Blondin, dans le secteur de Saint-Janvier. (2023-057) (X3 U3 N15835)
- b) Fourniture et installation d'une plate-forme d'aluminium avec coffre pour le traçage de ligne. (G6 112 U3 N15923)
- c) Acquisition d'un chapiteau autoportant, modulable et quatre saisons. (G6 112 U4 #122691)

MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE THERRIEN DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

- 3. Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

<b>340-05-2024    Approbation du procès-verbal.</b>
-----------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 mai 2024, tel que présenté.

---

MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE THERRIEN DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 341-05-2024), COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

<b>341-05-2024    Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)</b>
-----------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 mai 2024 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>3 851 586,76 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>2 755 351,92 \$</u>
• TOTAL.....	<u>6 606 938,68 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 24 mai 2024.

MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE THERRIEN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

**342-05-2024      Projet « Fonds d'opérations 2024 du Marché du terroir »  
et mandat de gestion. (FSD-2024-05). (G5 500 N15601)**

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que le conseil finance le projet « Fonds d'opérations 2024 du Marché du terroir », notamment par une aide financière de 68 668 \$ prise à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2024-05).

De mandater « Tourisme Mirabel » à titre de gestionnaire, du Marché du Terroir de Mirabel, pour l'année 2024.

D'autoriser, à cet effet, la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au présent dossier.

**343-05-2024      Soumission relative à la fourniture de chapiteaux  
modulables. (G6 112 U3 #122691)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des prix pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs au seuil obligeant à procéder par appel d'offres publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues le 9 mai 2024 relatives à la fourniture de chapiteaux modulables.

**344-05-2024      Soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un  
condenseur sec à l'aréna de Saint-Canut. (2024-002) (G7  
311 102 110 U3 N13791)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Climat-Control SB inc. », la soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un condenseur sec à l'aréna de Saint-Canut, pour un prix de 308 707,88 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 13 mai 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-002 préparé le 12 avril 2024 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 110 U3 N13791, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

<b>345-05-2024</b>	<b>Consentement à un acte de servitude en faveur de Énergir, S.E.C. concernant une partie du lot 2 455 717, située sur la piste cyclable le P'tit Train du Nord, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 800 N12530)</b>
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'Énergir, S.E.C. désire obtenir une servitude sur une partie du lot 2 455 717, située sur la piste cyclable le P'tit train du Nord, dans le secteur de Saint-Janvier pour permettre l'implantation d'une conduite de gaz naturel;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou la mairesse suppléante, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude et tous les autres documents nécessaires.

Tous les frais afférents audit acte et notamment les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

<b>346-05-2024</b>	<b>Autorisation pour l'utilisation de la place publique de l'amphithéâtre Jean-Bouchard pour la tenue de l'événement « Le Grand PoutineFest ». (X5 300 U4)</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser l'utilisation de la place publique de l'amphithéâtre Jean-Bouchard pour la tenue de l'évènement « Le Grand PoutineFest », du 28 au 30 juin 2024, situé au 17750, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville une entente avec « Les productions FGM Inc. », relative à la tenue de l'évènement spécial « Le Grand PoutineFest » tel qu'il appert du projet d'entente, daté du 22 mai 2024, ou tout projet d'entente substantiellement conforme à la présente.

**347-05-2024 Signature d'un addenda à l'entente concernant le financement du Fonds FILACTION-Mirabel. (G5 214 103 U4 N15286)**

CONSIDÉRANT qu'une entente « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » est intervenue entre « Filaction », « Fonds de développement » et la Ville en novembre 2018 pour le financement du Fonds FILACTION-Mirabel;

CONSIDÉRANT que « Filaction II, s.e.c. » a décidé de se retirer de l'entente; Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice de Mirabel Économique à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente, le tout tel qu'il appert d'un projet d'addenda, daté du 30 avril 2024, ou de tout projet d'addenda substantiellement conforme.

**348-05-2024 Renouvellement à l'adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides. (G3 314 U4 N13936)**

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2021, la Ville a renouvelé son adhésion au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides et cela pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la Ville au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides pour une période de trois (3) ans, puis pour des périodes annuelles se renouvelant automatiquement.

D'autoriser le directeur associé à la direction générale et directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, l'adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides et tout autre document ci-rapportant ou tout document d'adhésion substantiellement conforme.

**349-05-2024 Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2623 autorisant des dépenses en immobilisations, soit pour l'acquisition d'immeubles, autorisant à ces fins une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> mai 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou

auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration, un emprunt temporaire au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt temporaire autorisé
2623	7 500 000 \$	7 500 000 \$	7 500 000 \$

**350-05-2024** Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1674 *concernant la sécurité publique*, afin d'interdire la possession de certains objets ou armes dans un endroit public, une voie publique, un parc ou un véhicule de transport public et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2631)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1674 *concernant la sécurité publique*, afin d'interdire la possession de certains objets ou armes dans un endroit public, une voie publique, un parc ou un véhicule de transport public, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

**351-05-2024** Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2545 *Modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière*, afin de remplacer certains plans de l'annexe « I » du règlement 2545 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2632)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Therrien qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2545 *Modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière*, afin de remplacer certains plans de l'annexe « I » du règlement 2545, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Roxanne Therrien dépose un projet de règlement.

**352-05-2024** Adoption du second projet de règlement numéro PU-2627 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à autoriser l'implantation de plus d'un bâtiment principal sur le même lot dans la zone RU 2-1, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 22 avril 2024 un premier projet de règlement numéro PU-2627 modifiant le règlement de zonage numéro

U-2300 de façon à autoriser l'implantation de plus d'un bâtiment principal sur le même lot dans la zone RU 2-1, dans le secteur de Saint-Canut ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2627 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2627, le tout sans modification.

<p><b>353-05-2024 Adoption du règlement numéro U-2601 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– <b>permettre l'utilisation de gazon synthétique pour l'aménagement paysager dans certains cas;</b></li><li>– <b>modifier les normes relatives à l'implantation des thermopompes murales;</b></li><li>– <b>modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments, constructions et équipements accessoires en cour avant secondaire;</b></li><li>– <b>modifier les normes relatives aux exigences de végétalisation des terrains résidentiels;</b></li></ul> <p><b>et ce, pour l'ensemble du territoire. (G8 400)</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024, le projet de règlement numéro PU-2601 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2601 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 22 avril 2024 et que lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2024, le second projet de règlement numéro PU-2601 a été adopté, sans modification,

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2601 nous est parvenue au plus tard le 23 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2601, tel que présenté.

**354-05-2024      Embauche à la fonction de greffier adjoint au Service du greffe. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher, Massedia Larissa Sirima, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de greffier adjoint au Service du greffe, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**355-05-2024      Embauche à la fonction de chef - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher, Yaka Gaudreault Guérard, à titre de cadre intermédiaire - étudiant, à la fonction de chef - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**356-05-2024      Création d'une fonction et d'un poste régulier à temps plein d'assistant-coordonnateur – atelier et magasin au Service de l'équipement et des travaux publics et signature d'une lettre d'entente. (G4 110 et G4 611 S40)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De créer une fonction et un poste régulier à temps plein d'assistant-coordonnateur - atelier et magasin au Service de l'équipement et des travaux publics.

D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, et la conseillère principale des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N) - Cols blancs », la lettre d'entente numéro 37 relativement à la création d'une fonction et d'un poste d'assistant-coordonnateur – atelier et magasin au Service de l'équipement et des travaux publics.

**357-05-2024      Création d'un poste à temps partiel de commissionnaire au Service de la bibliothèque et signature d'une lettre d'entente. (G4 110 et G4 611 S30)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De créer un poste à temps partiel de commissionnaire au Service de la bibliothèque.



D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, et la conseillère principale des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N) - Cols bleus », la lettre d'entente numéro 32 relativement à la création d'un poste à temps partiel de commissionnaire au Service de la bibliothèque.

<b>358-05-2024</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0043, pour l'immeuble situé au 12 280, rue de Chaumont, suite 103, sur le lot 5 608 073, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)</b>
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0043 de « Gestion Cité M inc. (Joseph D. Velasco) » relativement à l'ajout d'une enseigne commerciale et une terrasse permanente pour restaurant pour l'immeuble situé au 12 280, rue de Chaumont, suite 103, sur le lot 5 608 073, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0043 de « Gestion Cité M inc. (Joseph D. Velasco) » relativement à l'ajout d'une enseigne commerciale et une terrasse permanente pour restaurant pour l'immeuble situé au 12 280, rue de Chaumont, suite 103, sur le lot 5 608 073, dans le secteur du Domaine-Vert Nord tel que présenté.

<b>359-05-2024</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0056, pour l'immeuble situé au 18 215, chemin Notre-Dame, suite 102, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)</b>
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0056 de « Édifice commercial Mirabel inc. (André Desautels) » relativement à l'ajout d'enseignes commerciales dans la zone C 12-11 pour l'immeuble situé au 18 215, chemin Notre-Dame, suite 102, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0056 de « Édifice commercial Mirabel inc. (André Desautels) » relativement à l'ajout d'enseignes commerciales dans la zone C 12-11 pour

l'immeuble situé au 18 215, chemin Notre-Dame, suite 102, sur le lot 6 357 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

**360-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0051, pour l'immeuble situé au 5451, rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 752, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0051 de « Marcel Cardinal » relativement à la construction d'un bâtiment à usage agricole de plus de 300 mètres carrés pour l'immeuble situé au 5451, rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 752, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0051 de « Marcel Cardinal » relativement à la construction d'un bâtiment à usage agricole de plus de 300 mètres carrés pour l'immeuble situé au 5451, rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 752, dans le secteur de Saint-Benoît, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ pour le logement ou de rendre l'espace de rangement (entrepôt) conforme à la réglementation en vigueur.

**361-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0025, pour l'immeuble situé au 11 160, rue Boisclair, sur le lot 5 251 904 et 5 251 905, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0025 de « 9377-8405 Québec inc. (Stéphan Charrette) » relativement à la construction d'un bâtiment à usage commercial pour l'immeuble situé au 11 160, rue Boisclair, sur le lot 5 251 904 et 5 251 905, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0025 de « 9377-8405 Québec inc. (Stéphan Charrette) » relativement à la construction d'un bâtiment à usage commercial pour l'immeuble situé au 11 160, rue Boisclair, sur le lot 5 251 904 et 5 251 905, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**362-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0041, pour l'immeuble situé au 11 401, rang Giroux, sur le lot 5 073 122, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0041 de « Simon Gingras » relativement à la construction d'un bâtiment à usage agricole de plus de 300 mètres carrés pour l'immeuble situé au 11 401, rang Giroux, sur le lot 5 073 122, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0041 de « Simon Gingras » relativement à la construction d'un bâtiment à usage agricole de plus de 300 mètres carrés pour l'immeuble situé au 11 401, rang Giroux, sur le lot 5 073 122, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**363-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-9930, pour l'immeuble situé au 14 250, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 318, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2023-9930 de « Compagnie de gestion OPTILOG inc. (Elika Brousseau) » relativement à la modification des enseignes sur le boulevard du Curé-Labelle pour l'immeuble situé au 14 250, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 318, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-9930 de « Compagnie de gestion OPTILOG inc. (Elika Brousseau) » relativement à la modification des enseignes sur le boulevard du Curé-Labelle pour l'immeuble situé au 14 250, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 318, dans le secteur de Saint-Janvier, conditionnellement à ce que l'affichage dans les vitres soit retiré.

**364-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0037, pour l'immeuble situé au 14 435, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 5 285 216, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0037 de « 9408-0389 Québec inc. (Joel F. Lortie) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment à usage commercial et la modification du stationnement pour l'immeuble situé au 14 435, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 5 285 216, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0037 de « 9408-0389 Québec inc. (Joel F. Lortie) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment à usage commercial et la modification du stationnement pour l'immeuble situé au 14 435, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 5 285 216, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**365-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0054, pour l'immeuble situé au 14 190, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 357, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0054 de « 9490-9587 Québec inc. (Kalyane Poliquin) » relativement à la construction d'un bâtiment principal à usage commercial et industriel pour l'immeuble situé au 14 190, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 357, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0054 de « 9490-9587 Québec inc. (Kalyane Poliquin) » relativement à la construction d'un bâtiment principal à usage commercial et industriel pour l'immeuble situé au 14 190, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 357, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**366-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0035, pour l'immeuble situé au 9636, rue de Belle-Rivière, sur le lot 6 159 500, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0035 de « Thomas Bonamy Cossard et Elisabeth Gendron » relativement à l'acceptation du remplacement de portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 9636, rue de Belle-Rivière, sur le lot 6 159 500, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0035 de « Thomas Bonamy Cossard et Elisabeth Gendron » relativement à l'acceptation du remplacement de portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 9636, rue de Belle-Rivière, sur le lot 6 159 500, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

**367-05-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0053, pour l'immeuble situé rues Service A4 et Service A3, sur le lot 5 839 285, dans le secteur de la zone aéroportuaire. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0053 de « Syscomax inc. (propriétaire Gouvernement du Canada (ADM) (Samuel Leonard)) » relativement à la construction d'un bâtiment principal à usage industriel et d'un bâtiment accessoire pour l'immeuble situé rues Service A4 et Service A3, sur le lot 5 839 285, dans le secteur de la zone aéroportuaire, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0053 de « Syscomax inc. (propriétaire Gouvernement du Canada (ADM) (Samuel Leonard)) » relativement à la construction d'un bâtiment principal à usage industriel et d'un bâtiment accessoire pour l'immeuble situé rues Service A4 et Service A3, sur le lot 5 839 285, dans le secteur de la zone aéroportuaire, tel que présenté.

**368-05-2024    Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0039, pour l'immeuble situé au 14 900, rue Louis-M.-Taillon, sur le lot 1 690 167, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2024-0039 de « 2543-6379 Québec inc. (Meubles Design) » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment à usage industriel pour l'immeuble situé au 14 900, rue Louis-M.-Taillon, sur le lot 1 690 167, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0039 de « 2543-6379 Québec inc. (Meubles Design) » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment à usage industriel pour l'immeuble situé au 14 900, rue Louis-M.-Taillon, sur le lot 1 690 167, dans le secteur de Saint-Augustin, conditionnellement à l'ajout de cinq (5) arbres en marge avant ou avant secondaire et à ce que tout ce qui est vert devient noir, sauf le dépoussiéreur qui peut rester vert.

**369-05-2024    Adoption du Cadre de référence pour la dénomination toponymique et la reconnaissance citoyenne du comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne. (X6 600 U5)**

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de la résolution numéro 649-08-2023, le comité de toponymie et le comité de reconnaissance citoyenne ont été fusionnés pour former le comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer les travaux du comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne, en se dotant d'un cadre de référence pour la dénomination toponymique et la reconnaissance citoyenne;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le Cadre de référence pour la dénomination toponymique et la reconnaissance citoyenne.

**370-05-2024    Demande à la Commission de Toponymie du Québec et abrogation de la résolution 584-10-1992. (X6 600 N217)**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne de la Ville afin de modifier le nom de la rue « Joseph-Bonin » par la rue « François-Bonin », dans le secteur de Sainte-Scholastique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De modifier le nom de la rue « Joseph-Bonin » par la rue « François-Bonin », dans le secteur de Sainte-Scholastique.

D'autoriser la directrice du Service des communications, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre toutes les démarches requises auprès de la Commission de Toponymie du Québec.

D'abroger la résolution numéro 584-10-1992.

**371-05-2024 Interdiction de stationner sur la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, modification de la résolution 773-11-2022 et abrogation de la résolution numéro 528-06-2023. (X3 310 N7989)**

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu plusieurs plaintes de citoyens concernant des enjeux de sécurité routière et de stationnement sur la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement sur la rue de Chenonceau de jour de 7 h à 21 h du côté des adresses impaires et de permettre le stationnement en tout temps du côté des adresses paires, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

De modifier la résolution numéro 773-11-2022 *Interdiction de stationner sur les rues d'Amboise et de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord*, afin :

- d'abroger le deuxième (2<sup>e</sup>) alinéa.
- de remplacer, le texte, au début du troisième (3<sup>e</sup>) alinéa, par le suivant:  

*« D'interdire le stationnement en alternance sur la rue d'Amboise, d'un côté à l'autre, [...] »*
- d'abroger les plans relatifs à la rue de Chenonceau datés du 2022-10-06 et du 2022-10-14, joints à la résolution.

Les dispositions prévues à la présente résolution remplacent toutes dispositions antérieures.

D'abroger la résolution numéro 528-06-2023.

**372-05-2024**      **Modification de la résolution numéro 315-05-2024  
Acceptation d'une offre d'achat pour une partie des  
lots 1 690 168 et 1 809 883 (côte des Angés), dans le  
secteur de Saint-Augustin. (G7 100 N1230 #122653)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 315-05-2024 *Acceptation d'une offre d'achat pour une partie des lots 1 690 168 et 1 809 883 (côte des Angés), dans le secteur de Saint-Augustin*, afin de remplacer le quatrième alinéa par le suivant :

*« De mandater la notaire Me Éloïse Thibodeau pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires. »*

**373-05-2024**      **Approbation du mémoire sur le projet d'orientations du  
ministère de la Sécurité publique concernant la loi sur la  
sécurité incendie. (X2 200 U7 #122705)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite transmettre ses commentaires sur les « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie », publiées le 10 avril 2024 dans la Gazette officielle du Québec;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'approuver le mémoire sur le projet d'orientations du ministère de la Sécurité publique concernant la loi sur la sécurité incendie, préparé en collaboration par la direction générale, le Service de la sécurité incendie et le Service des communications et daté de mai 2024.

**374-05-2024**      **Modification de trois postes professionnels liés au  
programme Accès entreprise Québec. (G3 311 U4  
N15692)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé trois postes professionnels affectés à Mirabel économique à même la subvention obtenue via le programme Accès entreprise Québec, desquels découlent des contrats à durée déterminée;

CONSIDÉRANT Qu'il s'agit des postes professionnels, non assujettis à l'une ou l'autre des conventions collectives liant la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces postes ne sont pas couverts par les dispositions prévues aux articles 71 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier les trois postes, afin que les contrats qui y sont liés soient à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra mettre fin aux contrats au terme de la subvention obtenue via le programme Accès entreprise Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :



De modifier les trois postes professionnels affectés à Mirabel économique et liés au programme Accès entreprise Québec, afin que les contrats qui en découlent soient à durée indéterminée.

<b>Dépôt de documents.</b>
----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 24 mai 2024; (G1 211 101 120 N11458)

<b>Affaires nouvelles.</b>
----------------------------

<b>375-05-2024</b>	<b>Travaux additionnels concernant les travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Gertrude-Chaumont, Ouellette et Blondin, dans le secteur de Saint-Janvier. (2023-057) (X3 U3 N15835)</b>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT la résolution numéro 660-09-2023 *Soumission relative aux travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Gertrude-Chaumont, Ouellette et Blondin, dans le secteur de Saint-Janvier*, octroyant un contrat à l'entrepreneur « Charex inc. »;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels sont requis pour les travaux de réhabilitation de l'exutoire de la rue Ouellette à la Rivière Mascouche, consistant à remplacer les deux (2) dernières conduites de l'exutoire à la rivière Mascouche et de gagner la conduite de l'exutoire au complet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés par le règlement d'emprunt numéro 2502;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés dans le cadre de la subvention TECQ;

CONSIDÉRANT les efforts et toutes les alternatives prises en compte afin de réduire au minimum les coûts supplémentaires pour finaliser le projet;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la dépense relative à des travaux additionnels au montant de 140 338,58 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur « Charex inc. », pour divers travaux recommandés par le directeur du Service du génie, le tout pour les travaux additionnels ci-avant décrits dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures des rues Gertrude-Chaumont, Ouellette et Blondin, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'imputer la présente dépense au règlement d'emprunt 2502.

**376-05-2024 Fourniture et installation d'une plate-forme d'aluminium avec coffre pour le traçage de ligne. (G6 112 U3 N15923)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « Soudure Brault inc. », une plate-forme d'aluminium avec coffre pour le traçage de ligne, pour un prix maximum de 51 362,77 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme d'aluminium avec coffre pour le traçage de ligne.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

**377-05-2024 Acquisition d'un chapiteau autoportant, modulable et quatre saisons. (G6 112 U4 #122691)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « Grandchamp Chapiteaux », un chapiteau autoportant, modulable et quatre saisons, pour un prix maximum de 127 400 \$, excluant les taxes applicables.

D'autoriser la directrice de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente.

**378-05-2024 Ajournement de la séance.**

À la demande du directeur général, lequel doit valider des informations auprès de la greffière concernant la soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un condenseur sec à l'aréna de Saint-Canut, les membres du conseil consentent à ajourner la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance. Il est 19 h 25.

**379-05-2024 Reprise de la séance.**

Les membres du conseil étant tous présents, à l'exception de madame la conseillère Catherine Maréchal et monsieur le conseiller Michel Lauzon, il y a lieu de poursuivre la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De poursuivre la présente séance. Il est 19 h 35.

**Affaire nouvelle.**

**380-05-2024 Abrogation de la résolution numéro 344-05-2024 intitulée *Soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un condenseur sec à l'aréna de Saint-Canut. (2024-002)* (G7 311 102 110 U3 N13791)**

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2024, le conseil adoptait la résolution numéro 344-05-2024 intitulée *Soumission relative à la fourniture et à l'installation d'un condenseur sec à l'aréna de Saint-Canut* et que, malgré l'ajournement, des informations additionnelles doivent être recueillies;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'abroger la résolution numéro 344-05-2024.

**Parole aux conseillères et conseillers.**

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

Dépôt d'une requête-analyse d'un problème de sécurité routière concernant le rang Saint-Hyacinthe par trois citoyens.

**381-05-2024 Levée de la séance.**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Suzanne Mireault, greffière